Légende

- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à protéger
- Éléments du paysage à protéger
- Arbres à protéger
- Haies à protéger

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Continuités écologiques
- PPR inondation
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Périmètre photovoltaïque
- Périmètre carrier

- Unités touristiques nouvelles
- Plan d'exposition au bruit (Catégorie 3 - 100 mètres)
- Plan d'exposition au bruit (Catégorie 4 - 30 mètres)
- Plan d'exposition au bruit (Catégorie 5 - 10 mètres)

Zonage du PLUi

A	AUC	Ne	Ntvb
A1	AUE	Nj	U1 et sect.
A2	AUL	NL	U2 et sect.
Ap	AUX	NLp	U3 et sect.
Atvb	N	Np	UC
AU0	N1	Npa	UE
AU1 et sect.	N2	Nptvb	UL
AU2 et sect.	N3	Nt	UX et sect.
	Nd		

Sources : BD PARCELLAIRE® IGN© ; PLUi Sidobre Val d'Agout CCSVP, 2026

AVANT MODIFICATION

0 100 200 m

Légende

- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à protéger
- Éléments du paysage à protéger
- Arbres à protéger
- Haies à protéger

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Continuités écologiques
- PPR inondation
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Périmètre photovoltaïque
- Périmètre carrier

- Unités touristiques nouvelles
- Plan d'exposition au bruit (Catégorie 3 - 100 mètres)
- Plan d'exposition au bruit (Catégorie 4 - 30 mètres)
- Plan d'exposition au bruit (Catégorie 5 - 10 mètres)

Zonage du PLUi

A	AUC	Ne	Ntvb
A1	AUE	Nj	U1 et sect.
A2	AUL	NL	U2 et sect.
Ap	AUX	NLp	U3 et sect.
Atvb	N	Np	UC
AU0	N1	Npa	UE
AU1 et sect.	N2	Nptvb	UL
AU2 et sect.	N3	Nt	UX et sect.
	Nd		

Sources : BD PARCELLAIRE® IGN© ; PLUi Sidobre Val d'Agout CCSVP, 2026

APRÈS MODIFICATION

L'OUSTALET

0 100 200 m